

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
CANTON DE MAUBEUGE-SUD
-0-0-0-
VILLE DE FERRIERE LA GRANDE
-0-0-0-

ARRETE 2015/S.T./C N° 27

**REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT FACE AU
N° 77 RUE DU GENERAL DE GAULLE A L'OCCASION DES TRAVAUX
DE BRACHEMENT NEUF GAZ REALISES PAR LA S.A. CERRI DE
MAUBEUGE DU LUNDI 20 AVRIL 2015 JUSQU'AU MARDI 12 MAI 2015**

NOUS, Maire de la Ville de FERRIERE LA GRANDE,
VU les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des
Collectivités Territoriales et l'article L 511-1 du Code de la Sécurité
Intérieure,

VU les travaux de branchement neuf Gaz au N° 77 rue du
Général de GAULLE, réalisés par la S.A. CERRI de MAUBEUGE, du Lundi
20 AVRIL 2015 jusqu'au Mardi 12 MAI 2015,

ARRETONS

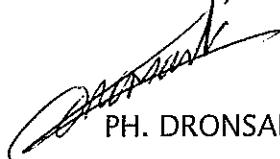
Article 1^{er} : Les travaux de branchement neuf Gaz au N° 77 rue du
Général de GAULLE, réalisés par la S.A. CERRI de MAUBEUGE, sont
autorisés du Lundi 20 AVRIL 2015 jusqu'au Mardi 12 MAI 2015.

Article 2 : La circulation sera limitée à 10 Km/H au droit du chantier et
le stationnement interdit.

Article 3 : La signalisation sera mise en place par les soins de la S.A.
CERRI de MAUBEUGE.

Article 4 : Mademoiselle la Directrice Générale des Services, Messieurs
les Policiers Municipaux, Monsieur le Responsable des Services
Techniques Municipaux, Monsieur le Commissaire Principal de Police
de MAUBEUGE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de
l'exécution du présent arrêté.

FAIT à FERRIERE LA GRANDE,
Le 07 AVRIL 2015
Le Maire,


PH. DRONSART.

